

## Pièces à fournir pour constituer un dossier Originaux et PHOTOCOPIES

> Carte d'identité ou titre de séjour de Monsieur et Madame.

- > Trois dernières fiches de paie de Monsieur et Madame ou retraite ou ASSEDIC ou RSA.
- > La dernière notification de la CAF (allocations familiales et autres).

> Demande HLM À JOUR.

> Certificat d'imposition ou de non-imposition (le dernier).

> Quittance de loyers (les trois dernières).

> Le bail ou contrat de location ou la dernière quittance EDF.

> Le Livret de famille.

- > Les certificats de scolarisation de tous les enfants en âge scolaire.
- > L'attestation de la sécurité sociale ou CMU.
- > Pour les expulsés, toutes pièces juridiques concernant l'expulsion.
- > Pour les sans domiciles, attestation d'hébergement ou note de l'hôtel.
- > Pour les logements insalubres, arrêté d'insalubrité ou péril ou rapport du service d'hygiène.

> Pour les problèmes de santé, certificats médicaux, carnet de santé des enfants.

## Pour les recours DALO

- > Copie de l'accusé de réception et de l'attestation de dépôt
- > Copie de la décision de la commision de médiation

**COTISATION ANNUELLE: 20 €** 

Un toit c'est un droit!

Jours et horaires des permanences

Lundi, mercredi et samedi de 14h à 17h00 Fermées tous les premiers samedi de chaque mois

DAL – Droit Au logement 29 avenue Ledru-Rollin 75012 Paris

tél.: 01 42 78 22 00 / fax: 01 42 78 22 11

site: http://www.droitaulogement.org

Métro Quai de la Rapée (ligne 5)